

Image not found or type unknown



Majeur sous tutelle hospitalisé

Par **BEDEL**, le **20/06/2011** à **18:26**

Bonjour,
Un patient sous tutelle est hospitalisé dans une unité psychiatrique. Son état de santé nécessite une entrée en maison de retraite, projet porté par l'équipe en lien avec la tutrice.
L'accord de cette dernière est-il légalement obligatoire pour que le patient intègre la maison de retraite. Si le patient intègre l'EHPAD sans l'accord de la tutrice, qu'encourt l'équipe soignante?
Cordialement